



DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE SALAIRE DE VOTRE COLLABORATEUR

La formation de votre collaborateur vient de démarrer, à partir du mois suivant et à chaque début de mois



Vous recevez une notification par mail afin de vérifier et signer le certificat de réalisation



Sur votre espace en ligne / onglet "Certificats de réalisation"



Vous devez déposer le bulletin de salaire de votre collaborateur du mois précédent



Sur votre espace en ligne / onglet "Documents"

Traitement des pièces par notre service règlement dans un délai d'un mois après réception complète

